
PROJET DE DELIBERATION

14ème OBJET : PST ACTION 55 - REMPLACEMENT DES ANCIENS LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC PAR DES LED - PROGRAMME OSP 2023 - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX - FIXATION DES CONDITIONS ET CHOIX DU MODE DE PASSATION.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, et plus particulièrement les articles L1222-3 à L1222-9 relatifs à la répartition des compétences entre les organes communaux en matière de marchés public ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modification ultérieures, et plus particulièrement l'article 30 relatif au contrôle "in house" ;

Vu le Programme Stratégique Transversal 2019-2024 - modifié par le Collège communal en séance du 17 décembre 2021 - et plus particulièrement l'action 55 intitulée "Mener à terme le remplacement complet de l'éclairage public par des luminaires basse-énergie ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique ds installations d'éclairage public ;

Considérant qu'il ressort de l'arrêté précité qu'il appartient à Resa de définir et mener, en collaboration avec la Commune, un programme de remplacement général qui permet le renouvellement complet de l'éclairage public en LED en 10 ans ;

Attendu que le programme 2023 établi par Resa comprend le remplacement de 577 luminaires dans 5 zones dont 4 situées dans le quartier des Awirs et 1 dans le quartier de Mons-lez-Liège ;

Vu le devis n° 0004001963 de Resa duquel il ressort que la part communale de cette tranche 2023 est estimé à 53.334,41 € HTVA, soit 64.534,64€ TVAC ;

Considérant que la mise en œuvre de cette de cette tranche 2023 du programme de renouvellement de l'éclairage public représente une économie estimée à 8.000,00 € annuellement ;

Attendu que Resa SA est une intercommunale, à laquelle la Commune de Flémalle est associée, ayant pour mission principale la gestion des réseaux de distribution d'eau et de gaz en Province de Liège ;

Attendu que la Commune de Flémalle, à travers l'assemblée générale de Resa SA, exerce un contrôle analogue sur la stratégie et les activités de l'intercommunale ;

Considérant, en fonction de ce qui précède et conformément à l'article 30 de la Loi du 17 juin 2016 précitée, que cette relation entre la Commune de Flémalle et Resa SA n'est pas soumise aux procédures prescrites par ladite Loi ;

Attendu que le crédit nécessaire pour financer cette dépense est inscrit à l'article 426/735-60 du budget extraordinaire ;

Vu l'avis sollicité auprès des services ;

Vu l'avis de légalité du Directeur Financier f.f. quant à la légalité de la présente décision ;

DECIDE,

1. De commander le remplacement, par des dispositifs basse-energie LED, de 577 luminaires dans 5 zones dont 4 situées dans le quartier des Awirs et 1 dans le quartier de Mons-lez-Liège ;
2. De passer ce marché avec Resa dans le cadre d'une relation "in house" ;
3. D'estimer ce marché 53.334,41 € HTVA, soit 64.534,64€ TVAC ;
4. De financer les dépenses en résultant au moyen du crédit inscrit à l'article 426/735-60 du budget extraordinaire ;
5. De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

! Attention !

Ce projet de délibération est un document préparatoire ayant pour vocation de permettre aux membres du Conseil communal d'examiner les décisions soumises à leur approbation.

Ce document est susceptible d'être modifié et n'a pas encore été adopté par l'autorité communale.

Note de synthèse explicative

Le remplacement de tout le réseau d'éclairage public au cours de l'actuelle législature est repris dans nos priorités politiques puisque ce dossier figure dans le programme stratégique transversal 2019-2024 présenté en mars 2019.

Un projet pour le financement duquel nous avons initialement décidé de consacrer 300.000 € par an jusqu'en 2023.

Toutefois, il se trouve qu'en la matière notre volonté a rencontré celle de la Région wallonne qui depuis 2017 impose aux gestionnaires de réseau d'électricité de mener un programme de remplacement de l'éclairage public dans l'optique une modernisation générale du parc en dix ans.

Ayant lancé d'initiative un tel programme dès 2018, Flémalle a été retenue parmi les 8 communes reprises dans la première programmation du GRD RESA. Et cet élément intervenu après la confection de notre PST a un triple impact sur le projet :

1. Le premier impact, c'est la garantie que le remplacement de notre éclairage public sera en grande partie réalisé au terme de l'actuelle législature puisque le programme RESA envisage sa finalisation en 2025 ;
2. Le deuxième impact, c'est que le GRD prend en charge une partie du coût des travaux, de sorte que la charge d'investissement pour la commune est moindre qu'envisagée initialement ;
3. Enfin, le troisième impact concerne la planification des opérations qui se calque sur celle de RESA, laquelle prévoit des travaux en 2019 et 2020, puis en 2023, 2024 et 2025.

A cet égard :

- la phase 1 financée à charge du budget 2019 portait sur le remplacement de l'éclairage public par des dispositifs LED en rive droite, et
- que la phase 2 financée à charge du budget 2020 concernait les quartiers de Souxhon, de Mons-lez-Liège, des Cahottes et des Awirs.

Nous abordons donc avec ce point la 3ème phase qui concernera le remplacement de 577 luminaires dans cinq zones, parmi lesquelles quatre sont situées dans le quartier des Awirs, et une dans le quartier de Mons-lez-Liège.

Le coût global de cette phase est estimé à 190.000 €, et la quote-part de la commune dans le financement du projet est quant à elle fixée à 64.000 €... Un montant qui est prévu au budget extraordinaire que nous avons voté en décembre dernier.

Pour passer la commande de ces travaux à l'intercommunale RESA, sachant que nous nous trouvons dans le cadre d'une relation in house avec le GRD et qu'il n'y a dès lors pas lieu de procéder par voie de marché public dans ce cas.